

# Maîtriser l'entretien professionnel

Réf. QUA0072

## Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable d'appliquer les modalités de mise en place de l'entretien professionnel issues de la loi du 5 mars 2014 et son utilisation par l'entreprise

Les compétences « métier » qui seront mises en pratique sont définies comme suit :

- Définir les objectifs de l'entretien professionnel
- Accomplir un entretien professionnel

## Prérequis nécessaires

Pratique de l'entretien annuel ou d'évaluation

## Public concerné

Pour toute personne ayant à intervenir dans le processus de mise en place et de réalisation des entretiens professionnels

## Contenu pédagogique

### Le cadre légal de l'entretien professionnel

- Le contenu légal de l'entretien
- L'articulation avec les autres entretiens existants dans l'entreprise
- La substitution aux entretiens de seconde partie de carrière et de retour de congés longs
- Le rythme biennal et la gestion de parcours sur 6 ans

### Définition du contenu de l'entretien

- Le diagnostic sur l'évolution de l'emploi
- Les perspectives d'évolution du salarié
- La politique de formation de l'entreprise
- Les moyens d'accès à la formation individuelle : Compte Personnel de Formation, CIF

- Les outils d'aide à l'orientation professionnelle : bilan de compétences, conseil en évolution professionnelle
- Le diagnostic sur les compétences du salarié et les objectifs de professionnalisation
- Les souhaits du salarié
- La proposition d'une matrice de guide d'entretien

### **Préparation de l'entretien**

- La réalisation par la ligne RH et/ou les managers
- La conduite de l'entretien, les points clés, les sujets qui ne relèvent pas de l'entretien
- La formalisation de l'entretien et la remise d'une copie au salarié
- Le cas de refus du salarié

### **La gestion du parcours**

- Les indicateurs à vérifier
- La définition des critères permettant de vérifier l'atteinte des indicateurs
- Les sanctions en cas de non-gestion du parcours : abondement du compte personnel, versement d'une pénalité financière à l'OPCO

### **Les décisions associées à l'entretien professionnel**

- La nécessité d'associer des décisions à la tenue de l'entretien
- Le champ des décisions possibles
- Le suivi

### **Durée**

1 jour pour un total de : 7 heures

### **Sessions (dates, lieux, prix)**

- Le 21 novembre 2025 à Rochefort : 380.00 € net de taxe

### **Effectifs**

Mini : 5 - Maxi : 8

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 5 août 2025 - Page 2/4*

## **Intervenants**

Nos intervenants internes et externes sont sélectionnés pour leur expertise et leurs qualifications dans le domaine

## **Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées**

Méthodologie alliant apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences interentreprises, étude de cas.

Equipements pédagogiques : vidéo projecteur – paperboard – tableau interactif

Nos salles de formation sont adaptées et conformes à l'accueil du public

## **Modalités de certification et évaluation des compétences**

Avant la formation : évaluation des connaissances initiales des bénéficiaires et/ou auto-évaluation des bénéficiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation : évaluation des acquis et/ou autoévaluation des bénéficiaires, évaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la formation

## **Modalités d'accès public handicapé**

DDans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination et à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoine.

## **Indicateurs-clés de la formation**

nouvelle formation

**Taux de satisfaction : 91.67%**

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 5 août 2025 - Page 3/4*

**Nombre d'avis : 4**

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 5 août 2025 - Page 4/4*